

CONSIGNES À VÉLO

- Les vélos doivent uniquement circuler dans le sentier multisport.
- Les vélos sont interdits dans tous les autres sentiers, chemins, jardins et sections boisées.
- Les cyclistes doivent adopter un comportement courtois envers les autres utilisateurs du sentier multisport.
- Les cyclistes doivent circuler à une vitesse raisonnable qui ne représente aucun danger pour lui et les autres utilisateurs.